

**Procès-verbal de l'assemblée communale**  
**Mardi 13 décembre 2016 à 20h30**  
**Salle communale**

Président : André Schaffter

Secrétaire : Anne Rebetz

Scrutateurs : Valentin Gigandet et Pierre Lehmann

L'assemblée a été convoquée par publication au journal officiel du 23 novembre 2016, un avis officiel du 22 novembre 2016 et un message à la population du 5 décembre 2016.

24 électeurs participent à l'assemblée.

L'ordre du jour et la convocation ne sont pas contestés.

Le droit de vote n'est contesté à aucun participant.

---

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale**

Conformément à l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune des Genevez, le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2014 a été diffusé sur le site internet de la commune et était disponible au secrétariat communal. Aucune demande de modification ou de complément n'est sollicitée.

Le procès-verbal est accepté sans lecture.

### **2. Approuver la modification de l'article 2 du règlement tarifaire relatif au règlement d'assainissement des installations d'épuration des eaux**

Aurélien Mouche présente le dossier.

Le « *règlement tarifaire relatif au règlement d'assainissement des installations d'épuration de eaux usées* » fixe d'une part la taxe de base et d'autre part l'émolument annuel d'utilisation selon les m<sup>3</sup> d'eau consommés.

Dans le cadre des travaux du PGEE hors zone (Le Prédame et Les Vacheries), achevés en 2016, le crédit de construction a dû être consolidé. Jusqu'à présent, les charges d'intérêts de ce crédit étaient portées au compte de fonctionnement. Dès consolidation du crédit, ces frais doivent être pris en compte par l'émolument annuel d'utilisation au m<sup>3</sup>. Ceci représente pour l'année 2017 un somme de Fr. 47'000.-, soit une augmentation de Fr. 1.80/m<sup>3</sup> d'eau consommée. La taxe d'épuration 2017 s'élèvera donc à Fr. 3.20/m<sup>3</sup>.

De plus, Aurélien Mouche rend l'assemblée attentive à la nouvelle Loi sur la gestion des eaux qui, dès 2018, obligera les communes à créer un fonds de réserve sur les installations d'eau propre et d'eaux usées, ce qui ne manquera pas de se répercuter à nouveau sur ces mêmes taxes.

L'entrée en matière est acceptée.

Michael Barraud estime que les Fr. 47'000.- d'intérêts sont calculés avec un taux très haut pour une dette de Fr. 1'113'000.-. La caissière explique que, dans les Fr. 47'000.- budgétés, il y a environ Fr. 22'000.- pour des intérêts (taux théorique de 2%) et Fr. 25'000.- pour de l'amortissement. A savoir que les installations communales d'épuration et d'eaux potables doivent être amorties sur maximum 50 ans.

Jean-Martin Gigandet demande si les fermes ont des compteurs séparés pour l'eau consommée par le bétail. Aurélien Mouche répond par l'affirmative. En effet, les agriculteurs ont tout intérêt à installer un compteur séparé pour leur partie de ferme afin que la taxe sur l'épuration des eaux ne soit pas facturée sur cette consommation.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'approuver la modification de l'article 2 du règlement tarifaire telle que présentée.

*Cette proposition n'étant ni amendée, ni combattue, elle est considérée comme acceptée à l'unanimité sans vote.*

### **3. Discuter et approuver le budget 2017, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives**

La caissière présente succinctement le budget qui fait état d'un déficit de Fr. 13'090.-. Il est basé sur une quotité inchangée de 1.95.

L'émolument annuel d'utilisation pour l'épuration des eaux est augmenté selon la modification du règlement tarifaire ci-dessus et passe à Fr. 3.20/m<sup>3</sup>.

Les taxes d'inhumations sont adaptées selon le nouveau règlement qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les autres taxes demeurent inchangées.

L'entrée en matière est acceptée.

La caissière présente le budget 2017 rubrique par rubrique et commente les différences par rapport au budget de l'année courante.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce budget tel que présenté.

*Cette proposition n'étant ni amendée, ni combattue, elle est considérée comme acceptée à l'unanimité sans vote.*

### **4. Présentation et approbation du décompte relatif aux travaux du PGEE hors zone**

La caissière présente le dossier.

L'assemblée communale du 28 février 2011 a voté un crédit de Fr. 1'460'000.- pour la réalisation du PGEE hors zone (Les Vacheries et Le Prédame).

Au final, nous avons des dépenses pour Fr. 1'435'258.60 et des recettes (taxes de raccordement et participation des privés au génie civil) pour Fr. 321'269.35, d'où un crédit de construction ouvert de Fr. 1'113'989.25.

*Ce décompte n'appelant aucune remarque, il est considéré comme accepté par l'assemblée communale.*

**5. Discuter et voter un crédit de Fr. 27'200.- destiné à financer la pose de quatre containers semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères. Financement par une subvention et par un prélèvement sur le compte de réserve pour le service des ordures**

Aurélien Mouche présente le dossier.

Celtor SA subventionne l'achat de quatre containers semi-enterrés jusqu'au 31 décembre 2016. Ces containers permettront aux utilisateurs d'éliminer leurs ordures en dehors du jour de collecte.

Afin de pouvoir encore profiter de cette subvention, le Conseil communal propose l'acquisition de ces quatre containers. Le financement de cet achat sera assuré par la subvention de Celtor SA ainsi que par un prélèvement sur le compte de réserve pour le service des ordures.

La tournée de ramassage des ordures aux points de collecte actuels reste en vigueur.

L'entrée en matière est acceptée.

Loïc Gigandet estime qu'il n'est peut-être pas judicieux de dépenser dans le domaine des ordures alors que d'autres infrastructures (routes,...) nécessitent des réfections. Aurélien Mouche rappelle que le compte des ordures est un service communal autofinancé qui n'a donc aucune incidence sur les autres services.

Loïc Gigandet s'inquiète que d'autres sacs que des sacs taxés soient déposés dans ces nouveaux conteneurs. Aurélien Mouche explique que les citoyens sont très bien habitués à ce mode de faire et que nous n'avons que très peu de problèmes de sacs non taxés. En outre, les autres communes franc-montagnardes n'ont également pas rencontré de problèmes majeurs suite à l'introduction de la taxe au sac.

Quentin Gigandet estime qu'il serait plus judicieux d'acheter simplement deux containers de 800 litres en plus et ne pas investir ces quelque Fr. 15'000.-.

Jean-Daniel Ecoeur demande où ces containers seront posés. Aurélien Mouche explique que deux containers sont prévus à l'éco-point communal, un en dessous de l'usine Crevoisier SA et un au Prédame, à côté de Clos-Henri.

Loïc Gigandet demande si, à l'avenir, il devait y avoir uniquement des containers semi-enterrés, la commune a déjà réfléchi à d'autres emplacements. Aurélien Mouche répond par l'affirmative. Cependant, la commune sera éventuellement contrainte d'acquérir du terrain auprès de privés.

Jean-Martin Gigandet demande si la commune a des garanties de Celtor SA quant au maintien de la tournée aux points de collecte. Sinon, ne serait-il pas judicieux d'équiper l'entier de la commune avec des containers semi-enterrés ?

Aurélien Mouche répond que la politique du Conseil communal est actuellement de maintenir les points de collecte notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Nous n'avons pas de garantie de Celtor SA que ces tournées pourront être maintenues sur le long terme.

Quentin Gigandet et Loïc Gigandet demandent si Celtor SA n'a pas mis la pression sur la commune pour passer à ce système et si Celtor SA n'a pas déjà demandé à la commune de passer à un équipement complet en containers semi-enterrés. Aurélien Mouche répond que non.

Pierre Lehmann demande si la question des odeurs a été étudiée. Aurélien Mouche répond que les containers sont complètement fermés et qu'il ne doit pas y avoir trop d'odeurs émanant de ces installations.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce crédit de Fr. 27'200.- destiné à financer la pose de quatre containers semi-enterrés.

*Cette proposition n'étant ni amendée, ni combattue, elle est considérée comme acceptée à l'unanimité sans vote.*

## **6. Rapport du Conseil communal**

La parole est donnée à Jean-Claude Rossinelli, maire.

Administration : présentation par Jean-Claude Rossinelli

Réfection de la halle de gym, aménagement des locaux d'archives.

Nouvelle dénomination des rues et numéros de bâtiments.

Révision du règlement sur les inhumations.

Elaboration d'un nouveau règlement relatif au statut du personnel communal ainsi que du répertoire des fonctions (en cours).

Collaborations intercommunales pour la voirie et l'administration.

L'administration est un support continu pour les autres dicastères.

Office de poste des Genevez : le Conseil communal a été informé du projet de la Poste de fermer l'office des Genevez. Le Conseil communal fera opposition à ce projet. Des discussions sont actuellement en cours.

Travaux publics : présentation par Philippe Humair

Réfection du chemin entre Le Prédame et Chez Sémon.

Pose d'un abri de bus au Prédame.

Projet de refaire le carrefour au Prédame en direction du Bois Rebetez.

Eau, épuration et déchets : présentation par Aurélien Mouche

Projet éolien de la montagne de Tramelan : le Conseil communal est en cours de démarches administratives avec la Direction de la justice du Canton de Berne.

Forêts et domaines : présentation par Christophe Oberli

Remaniement parcellaire : une assemblée d'information aura lieu le lundi 23 janvier 2017.

Plan de gestion forestier.

Coupes de bois.

Education et bâtiments : présentation par Simone Hofstetter

Bâtiment locatif : les trois logements sont occupés. Le lave-linge a été changé en cours d'année et un sèche-linge a été installé.

Ecoles : le Conseil communal a décidé d'offrir les abonnements au Bibliobus pour écoliers, ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le service de l'enseignement demande la fermeture de deux classes pour la rentrée 2017. Des négociations sont en cours avec le canton dans le but de retarder d'une année au moins la fermeture d'une de ces classes.

Aménagement du territoire : présentation par Josette Jolidon

La viabilisation de la parcelle de la scierie Gigandet frères est terminée.

La viabilisation de la zone Clos chez Gautier débutera au printemps prochain.

Affaires sociales : présentation par Carole Pelletier

Sortie des seniors sur la Saône.

Dîner de Noël des seniors.

Une soirée pour ta commune destinée aux jeunes.

Une table de midi pour écoliers est en cours de projet entre les communes de Lajoux et des Genevez.

## 7. Divers et imprévus

La parole n'étant pas demandée, le président clôt l'assemblée.

Le maire, au nom du Conseil communal, souhaite à toute la population de belles fêtes de fin d'année et remercie les citoyens pour leur présence ce soir.

L'assemblée est levée à 22h00.

Lu et approuvé.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

André Schaffter

Anne Rebetez